



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Relocalisation des industries de santé

Question au Gouvernement n° 3137

Texte de la question

RELOCALISATION DES INDUSTRIES DE SANTÉ

M. le président. La parole est à M. Thomas Gassilloud.

M. Thomas Gassilloud. Madame la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances, « nous ne gagnerons ni la bataille économique ni la bataille sanitaire si nous ne gagnons pas la bataille industrielle ». Ces mots sont ceux du Président de la République, que j'ai accueilli mardi dernier dans ma circonscription, à Marcy-l'Étoile. Ce déplacement fut l'occasion d'annonces fortes pour la reconquête de notre souveraineté sanitaire.

En effet, si la France reste une grande nation industrielle dans le domaine médical, avec 450 000 emplois et 90 milliards d'euros de chiffre d'affaires, des vulnérabilités sont apparues en matière d'approvisionnement en médicaments et en dispositifs médicaux. Par exemple, 60 % à 80 % des matières actives à usage pharmaceutique sont aujourd'hui fabriquées hors de l'Union européenne, contre 20 % seulement il y a trente ans. Le paracétamol symbolise à lui seul cette évolution, puisqu'il n'existe plus aucune production de son principe actif en Europe !

Cette dépendance nous soumet à une double menace : celle du marché, en cas de demande accrue au niveau mondial ; celle de compétiteurs stratégiques, qui pourraient exploiter cette dépendance comme un levier de pression, dans un monde où le rapport de forces redevient la norme.

Non, l'avenir de la France n'est pas de produire moins ! Au contraire, c'est par la volonté et l'ambition industrielles que nous bâtissons notre avenir, notamment dans des secteurs où notre souveraineté n'est pas négociable.

C'est pourquoi je me réjouis des annonces faites par le Président de la République mardi dernier, concernant la création d'un mécanisme de planification de la production française dans le domaine de la santé et l'octroi d'une enveloppe de 200 millions d'euros pour cofinancer des infrastructures de production. Je salue également l'investissement de 600 millions annoncé par Sanofi, notamment pour implanter dans le Rhône un site ultramoderne de production de vaccins ; il permettra à notre pays de rester au meilleur niveau mondial en la matière.

Madame la secrétaire d'État, à la suite des annonces du Président de la République, vous avez présenté jeudi dernier un plan d'action aux côtés du ministre des solidarités et de la santé. Pouvez-vous nous faire part des grandes lignes de ce plan ? Quels jalons vous fixez-vous dans les prochains années pour en évaluer la réussite ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Agir ens.)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances.

Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances. Je vous remercie d'avoir mis en lumière tout le travail accompli au cours des dernières années en faveur de l'industrie. L'enjeu est non pas de produire moins, mais de produire mieux, sur notre territoire et en respectant des conditions environnementales et sociales qui nous permettent de mieux consommer et de mieux soigner. C'est l'un des objectifs pour nos industries de santé.

D'où venons-nous ? Entre 2008 et 2018, nos industries de santé ont perdu la moitié de leur part de marché. Aussi avons-nous été confrontés à des pénuries ces derniers mois, avant même la crise du covid-19. C'est la raison pour laquelle nous avons engagé une politique très ambitieuse de relocalisation de sites de santé en France, laquelle a permis l'annonce importante faite par Sanofi dans le domaine des vaccins. Ce projet, auquel nous travaillons depuis plusieurs mois, a été accéléré par la crise du covid-19.

Nous allons poursuivre cette action, sous l'égide du Président de la République et du Premier ministre, au travers du conseil stratégique des industries de santé.

Nous avons d'ores et déjà dégagé, vous l'avez dit, une enveloppe de 200 millions d'euros : 80 millions pour accompagner – conjointement avec Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation – des projets de recherche directement consacrés à la lutte contre le covid-19 ; 120 millions pour accompagner la relocalisation de la production de certaines molécules. Nous nous sommes ainsi donné trois ans, avec Seqens, UPSA et Sanofi, pour tenir la promesse de réimplanter un site de production du principe actif du paracétamol.

Nous allons également agir dans le cadre de la politique européenne : nous voulons lancer avec nos partenaires un projet important d'intérêt européen commun – IPCEI – pour les produits de santé, équivalent à ce qui a été fait pour les batteries électriques.

C'est à ce prix que nous pourrions réellement défendre notre souveraineté dans le domaine des industries de santé. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et Agir ens.)*

Données clés

Auteur : [M. Thomas Gassilloud](#)

Circonscription : Rhône (10^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3137

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie et finances (Mme la secrétaire d'État auprès du ministre)

Ministère attributaire : Économie et finances (Mme la secrétaire d'État auprès du ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [25 juin 2020](#)